

## Décision DG-2025-03 relative à la composition du Comité local de sélection STA

### LE DIRECTEUR

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1 ;  
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa ;  
 Vu l'avis n°2025/CPS-restreint/003 du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte le 18 février 2025 fixant la composition nominative des comités de sélection ;  
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Professeur du champ disciplinaire Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA) en catégorie 2,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Professeur dans la discipline STA est fixée à 8 membres.

**Article 2** : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement du Professeur est fixée comme suit :

<b>ENSA NANTES</b>
Référence de la fiche de poste : 2024-1778332 - Professeur des ENSA, catégorie 2
Discipline : STA

<b>Membres appartenant aux établissements</b>				
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Discipline
1	Mme	HALGAND	Marie-Paule	HCA
2	M	LESCOP	Laurent	STA
3	M	DE LA FOYE	Alexandre	STA
4	M	MIGUET	Francis	STA
<b>Membres extérieurs aux établissements</b>				
5	Mme	GINESTET	Géraldine	STA
6	M	BARROCA	Bruno	Géographe
7	M	HEINTZ	Georges	TPCAU
8	Mme	REGNAULT	Cécile	STA

**Article 3** : Madame Géraldine GINESTET, Professeure de l'École nationale supérieure d'architecture de Bordeaux, est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

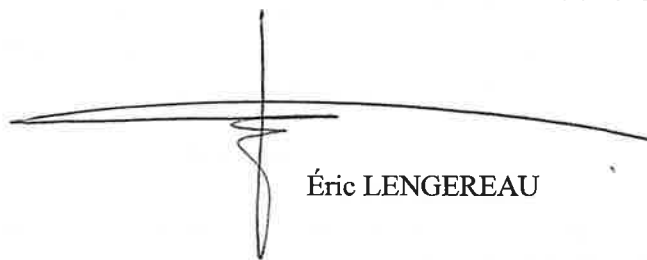
**Article 4 :** Madame Marie-Paule HALGAND, Professeure de l'ensa Nantes, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

**Article 5 :** Monsieur Bruno BARROCA est désigné en qualité de suppléant à la présidence de ce comité de sélection.

**Article 6 :** Le comité de sélection STA fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2025, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

**Article 7 :** Les services administratifs de l'ensa Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 12 mars 2025



Éric LENGEREAU